

On ne doit pas mettre la dignité professionnelle à la merci de ces embaucheurs.

Qu'arriverait-il en effet si nous poursuivions Pierre ou Jacques, charlatan reconnu ? Avouons tout de suite ce qui est patent, nous nous ferions un dommage réel, auprès d'un très-grand nombre de pratiques qui verraient dans notre homme censuré et puni, un pauvre infortuné en butte à la jalousie et aux vengeances des docteurs. (*Sic*)

Cette *gente* a partout ses hableurs qui vous racontent, avec force commentaires, les cures par centaines, et toujours comme de raison, *après les docteurs*, les dupes se font, et voilà comment ces soigneurs gagnent une popularité que nous, pauvres médecins de la campagne, seuls et isolés, ne pouvons jamais affronter sans impunité, au moins pour notre bourse, car avant tout, il faut vivre. Il est beau d'être philanthrope, quand les coussins moelleux qui supportent notre tête sont tissés d'or et que dame fortune est l'hôtesse du logis ; on peut avoir de beaux mouvements d'indignation, voire même exécuter la loi : mais, quand il faut courir cette capricieuse à tous les vents du jour et des ténèbres de la nuit, Oh ! alors on pense à tout cela, et on finit par conclure, comme je le fais, que la loi est là, pour l'édification du corps, c'est-à-dire pour nous apprendre qu'on a pensé à nous comme corps ; et vogue la nacelle.

Quels moyens prendre donc pour obtenir une *protection efficace*, une cure radicale, une extirpation complète de ces charlatans ? Je vais formuler de suite le moyen qui m'est venu à l'idée, il y a déjà longtemps, et qui, je le pense, peut rencontrer les besoins les plus pressants.

Ce devra être un *bill* ; je me contenterai de vous communiquer la substance en général de cette loi de protection qui devra exister.

Nous avons dans tous nos districts des Inspecteurs du Revenu, nommés par le gouvernement. Parmi un grand nombre de leurs attributions qu'il est inutile d'énumérer ici, une surtout, les prime toutes ; C'est l'obligation où ils sont de